

RAID DU MALGRE TOUT 2009

Randonnée Touristique pour Véhicules Tout-Terrain.

Qu'est-ce qui CHANGE en 2009 ?

Tout et Rien ...

Toujours d'aussi belles régions et d'aussi beaux paysages à traverser.

Toujours la présence d'un encadrement professionnel et d'une équipe sérieuse et accueillante.

Toujours un parcours sur chemins carrossables et/ou petites routes de campagnes, parsemé de difficultés techniques diverses ...

Toujours du « tout compris », avec hébergement en camping, repas du Jeudi Matin au Dimanche Midi, animations et vidéo.

Mais les lois et les « mentalités » changent, les panneaux autres interdictions poussent, les réfractaires à notre loisir motorisé se multiplient.



et

C'est pour toutes ces raisons que le Malgré Tout 2009 change, et s'adapte pour durer ...

Et vous propose cette année de rouler tranquillement sur des petites routes de campagne et des chemins carrossables ouverts à la circulation à la découverte de paysages magnifiques et de se retrouver sur de nouvelles zones privées (ou autorisées) afin de profiter au maximum des difficultés techniques tant attendues : bourbiers profonds et sous bois dans lesquels vous pourrez prendre tout votre temps sans risquer d'être bloqués ou verbalisés, zones trialisantes aux niveaux techniques variés, franchissements et dévers divers.



L'équipe N.R.O. Cap Insolite.

RAID DU MALGRE TOUT

Randonnée Touristique pour Véhicules Tout-Terrain.

Rendez-vous à SIGNY le PETIT pour la 23ème édition du RAID DU MALGRE TOUT

- Vous êtes attendus le **Mercredi 20 Mai 2009**, à partir de 17 heures et jusque 20 heures, sur le site de la base de Loisirs et de Camping de Signy-le-Petit. Un plan d'accès précis sera dans votre dossier technique de confirmation d'engagement.
- Dès votre arrivée sur le site, nous vous accueillerons afin d'effectuer les contrôles administratifs et vous communiquer votre emplacement sur le site du Camping.
- Après avoir reçu les documents et autocollants du MALGRE TOUT 2009, vous serez conviés avec votre véhicule au contrôle technique, afin de valider sa conformité au code de la route, mais aussi de vérifier que vous êtes bien en possession du matériel demandé pour participer au MALGRE TOUT 2009. Contrôle technique après lequel vous recevrez aussi une pastille autocollante Rouge ou Verte afin de vous autoriser les accès aux zones « **HARD** » et « **XX-HARD** » que nous vous aurons « concoctées » pour votre plus grand plaisir (voir encadré « **HARD** » et « **XX-HARD** »).
- Prêt pour le départ, vous pourrez rejoindre votre emplacement de Bivouac, ou Bungalow, pour vous installer pour les 4 nuits qui suivent.



- Vous trouverez, à la fin du dossier, les coordonnées de la base de Loisirs de Signy le Petit pour ceux désirant réserver un Bungalow (nous vous rappelons qu'un emplacement pour une tente est prévu dans votre inscription). Une liste non exhaustive des hôtels et hébergements proche de Signy le Petit vous sera communiquée avec votre confirmation d'engagement.
- Le Camping de Signy le Petit est un 3 étoiles et, de ce fait, dispose de sanitaires, douches et WC de qualité 3 étoiles. Prévoir votre tente et duvets.

RAID DU MALGRE TOUT

Randonnée Touristique pour Véhicules Tout-Terrain.

• Pour les participants n'ayant pu rejoindre l'accueil du Mercredi 20 Mai avant 20 heures, ils devront se présenter le Jeudi 21 Mai à partir de 7 heures.



• Le briefing général sera fait à 9 heures sur place et le départ sera donné dans la foulée avec un écart de quelques minutes entre chaque véhicule pour étaler les participants.

• Chaque jour un livre de route précis vous sera remis au départ, le jeudi sur présentation de votre carnet de contrôle, les autres jours en échange du précédent.

• Les repas sont tous compris pour votre séjour : Du

Jeudi 21 Mai au matin au Dimanche 24 Mai à midi (repas du midi).

- Chaque jour les petits déjeuners seront servis à partir de 7 heures dans la salle de la Base de Loisirs de Signy le Petit.

- Un plateau-repas complet avec une boisson vous sera remis pour le déjeuner du midi.

- Le soir, vous serez attendus à partir de 20 heures 30 pour le repas du soir dans la même salle à Signy le Petit. Une animation vidéo permanente sur les raids N.R.O. CAP INSOLITE sera diffusée.



• Aucun classement mettant en valeur votre pilotage ou votre vitesse ne sera effectué, seul votre fair play ou votre respect profond de ce type de loisirs pourra vous faire obtenir l'une des coupes remises lors de la soirée festive du samedi soir.

Chaque jour, un parcours "road book" précis vous sera proposé, aucun timing ou horaire de passage ne sera à respecter. Seuls les conseils et consignes, donnés au briefing et qui seront également inscrits sur chaque road book, seront à respecter.

« **HARD** » et « **XX-HARD** » :

HARD : Autocollant de couleur verte permettant l'accès aux zones privées et/ou autorisées difficiles, mais sans obligation d'un treuil, et où l'assistance est possible.

XX-HARD : Autocollant de couleur rouge donnant accès à toutes les zones privées, dont celles très techniques nécessitant une autonomie complète pour s'en sortir (Treuil, Sangles, Expérience...) et où l'assistance de l'organisation n'est pas prévue.

Le MALGRE-TOUT change pour la continuité

et la survie de vos loisirs Tout-Terrain en France...



RAID DU MALGRE TOUT

Randonnée Touristique pour Véhicules Tout-Terrain.

MATERIEL et EQUIPEMENTS OBLIGATOIRES (4x4, Motos et Quads)



- Un véhicule (4X4 - QUAD - MOTO) le plus proche d'un véhicule de série, en bon état général et conforme à sa carte grise
- Pneus tout terrain dans les dimensions d'origine du véhicule :
 - Tout véhicule équipé de pneus spéciaux non homologués type cross sera exclus ou devra se mettre en conformité avec le code de la route.
- Sangles, Manilles, Crochets ou attaches sur véhicule AV/AR
- Pelle solide ou bêche - Lampe torche
- Boussole ou GPS
- CB ou VHF (conseillé) ou GSM
- Compteur journalier ou Terra trip
- Votre matériel de camping
- Carte Michelin régionale
- Film adhésif contre les griffes (facultatif)
- Pour les motos et quads : Dérouleur de Road Book



RAPPEL IMPORTANT : Aucun équipement et aucune transformation faisant ressembler votre véhicule à un Big foot ou équivalent ne seront acceptés, ces éléments n'étant utilisables que sur circuits privés.



RAID DU MALGRE TOUT

Randonnée Touristique pour Véhicules Tout-Terrain.

Frais de participation au 23^{ème} Raid du Malgré Tout

LE MALGRE TOUT C'EST TOUT COMPRIS :

BIVOUAC CONFORTABLE - REPAS - PARCOURS AU ROAD BOOK -
ACCES TERRAINS PRIVES - ANIMATIONS - TROPHEES -

TARIFS MALGRE TOUT 2009 :

- Pilote ou copilote (par personne) :	350 €
- Passager supplémentaire (3 ^e personne) :	305 €
- Enfant moins de 12 ans :	155 €
- Engagement véhicule 4x4 :	100 €
- Engagement Moto/Quad :	60 €

Règlement en Carte Visa possible.

Assurance annulation : nous consulter, selon options désirées.

A noter: Si règlement intégral par carte Visa Premier ou Master Gold,
vous êtes couverts en cas d'annulation.



Nos tarifs comprennent :

- * L'accueil sur le site de la Base de Loisirs de SIGNY le PETIT
- * Le bivouac permanent sur le site du camping de SIGNY le PETIT
 - * Les contrôles administratifs et techniques
 - * Les repas des 4 jours comme définis au programme
 - * Les road-books journaliers - La sonorisation
 - * La soirée : Repas de gala
 - * Les circuits privés et balisages de zones
- * Un tee-shirt officiel du raid à chaque participant
 - * Un trophée souvenir à chaque équipage
 - * Les assistances techniques
 - * Un DVD du raid avec photos par équipage

Coordonnées Base de Loisirs : Domaine de la Motte, Base de loisirs le Pré Hugon 08380 SIGNY-le-PETIT
Téléphone / Fax : +33 (0) 24 53 54 73

RAID DU MALGRE TOUT

Randonnée Touristique pour Véhicules Tout-Terrain.

FICHE DE PRE-INSCRIPTION au 23^{ème} RAID du MALGRE TOUT 2009.



Du 21 au 24 Mai 2009
WEEK-END DE L'ASCENSION
4X4 - MOTOS - QUADS IMMATRICULES



Nom Prénom
 Adresse :
 Code postal Ville Pays
 Tél : Tél mobile : Fax:
 Nombre de personnes participantes : E-mail :
 Véhicule: Type : N° Immatriculation :

IMPORTANT : Les places étant limitées, vous pouvez réserver votre numéro de participant.

4x4 : je choisis un N° entre 1 et 90* :

MOTOS : je choisis un N° entre M1 et M40* :

QUADS : je choisis un N° entre Q1 et Q50* :

* Les numéros sont retenus sous réserve de disponibilité ou par défaut le numéro le plus proche possible L'ordre des départs étant inversé chaque jour : du N° 1 au dernier le premier jour et inversement les jours suivants, nous vous conseillons de ne pas tarder à réserver votre numéro de participant.

Je réserve mon numéro de participant au 23^{ème} RAID du MALGRE TOUT 2009 et verse un acompte de 100€ par personne par chèque* ou par Visa

N° de carte visa :

Date de Validité :

N° Crypto :

Soit : 16 chiffres + date de validité + crypto (3 derniers chiffres figurant au dos de la carte)

* Pour les participants étrangers hors France, règlement uniquement par carte visa ou facturation des frais bancaires si règlement par chèque.

Je ne connais pas le MALGRE TOUT, je commande une cassette ou un DVD du

MALGRE TOUT 2005 MALGRE TOUT 2006 MALGRE TOUT 2007

Joindre à cet effet le somme de 30,50 € port compris, par cassette ou DVD.

	Quantité	Prix Unitaire T.T.C.	TOTAL T.T.C.
Personne participant au MALGRE TOUT 2009 :		100,00 Euros	
Cassette V.H.S. ou D.V.D.		30,50 Euros	
TOTAL T.T.C. à régler :			

ACCEPTATION (à compléter et signer)

« Je soussigné(e) : Nom Prénom agissant tant pour moi-même que pour le compte des autres personnes inscrites sur le présent bulletin de pré-inscription certifie avoir pris connaissance du descriptif du Raid du Malgré Tout 2009, des conditions générales et particulières de vente de N.R.O. CAP INSOLITE (département de la S.A.R.L. SPORT DISTRIBUTION), notamment des conditions d'annulation, des informations spécifiques à l'activité proposée.

Je les accepte toutes sans réserve. Je reconnais également avoir reçu toutes les informations nécessaires à ma prise de décision, aussi bien en ce qui concerne la destination, qu'en ce qui concerne les questions relatives aux formalités administratives et sanitaires et celles afférentes à la sécurité. Je reconnais aussi être conscient des risques inhérents à certaines de vos organisations, notamment ceux dus à l'isolement et à l'éloignement éventuel des centres médicaux. Moi et mes ayants droit, nous nous engageons à ne pas reporter ces risques sur l'agence N.R.O. CAP INSOLITE. De plus, j'ai pris connaissance des informations et formalités concernant les régions traversées. Je les vérifierai quelques jours avant mon départ.

Signature du souscripteur (précédée de la mention « lu et approuvé ») :

Un dossier technique vous sera envoyé après votre pré-inscription.

REGLEMENT

ARTICLE 1 : NORD RAID ORGANISATION organise une randonnée auto et moto et quads homologués.

ARTICLE 2 : Cette randonnée est réservée aux véhicules de type tout terrain. Tous les véhicules doivent être immatriculés, assurés et en conformité avec le code de la route. Les participants doivent respecter sur la route comme sur la piste, le code de la route . N.R.O. se dégage de toute responsabilité en cas d'infraction quelles qu'elles soient.

ARTICLE 3 : Ce raid a pour but de promouvoir la randonnée sportive et touristique en auto tout terrain dans le respect de l'environnement et des riverains, et de faire découvrir le pays profond avec des visites diverses et contacts des habitants.

ARTICLE 4 : Ce raid n'est pas une compétition. Aucune préparation spéciale, son caractère sportif réside dans les seules difficultés des parcours et de l'orientation.

ARTICLE 5 : Les participants doivent être présents aux briefings chaque matin. Ils doivent respecter une vitesse réduite dans les traversées des villages, sur les pistes et chemins ruraux où ils peuvent croiser des troupeaux et enfants. Ils doivent en cas de panne de l'un ou l'autre ne pas le laisser seul et si possible en avertir l'organisation ou le remorquer à l'étape du soir ou au village le plus près sur le parcours, sans quitter la piste empruntée par le raid .

ARTICLE 6 : Les organisateurs se réservent le droit d'exclure tout véhicule qu'ils jugeraient inadaptés, en mauvais état, ou d'une construction douteuse.

ARTICLE 7 : Les participants doivent posséder un matériel de sécurité obligatoire que nous rappelons ci-dessous :

1° Pour les motos et quads

- Jerrican de carburant (5 l) ou autonomie suffisante
- Gants, casques et bottes - Lampe torche
- Trousse de secours
- Corde de 10 mètres environ ou sangles

Le camion technique transportera votre sac personnel (maximum 15 Kg)

2° Pour les participants autos :

- 300 Kms d'autonomie
- Corde ou câble de 10 mètres environ et crochets sur véhicule AV et ARR.
- Pelle ou bêche - Lampe torche
- Extincteur de 1 Kg minimum - Trousse de secours
- 1 roue de secours
- Trousse d'outillage léger

3° Pour tous :

- Permis de conduire
- Carte grise à votre nom ou mandat du propriétaire du véhicule
- Carte verte d'assurance

Les véhicules doivent être en état de marche irréprochable, courroies neuves ou un jeu de rechange, durites d'eau récentes ou en bon état, équipement électrique et allumage, ou injection en parfait état, vidange moteur faite et filtre à huile neuf, filtre à air propre, bidon d'huile pour faire l'appoint, un filtre à gaz oil de secours. Le matériel obligatoire de sécurité sera vérifié à l'accueil, ainsi que l'état général du véhicule

ARTICLE 8 : Les participants auront l'obligation de suivre le parcours imposé pour des raisons de sécurité évidentes et de se plier aux instructions qui leur seront données par les responsables de l'organisation.

ARTICLE 9 : Dans le cas où un participant ne pourrait rejoindre l'étape dans les délais à cause de fatigue ou de panne mécanique, il devra s'arrêter dans le premier village et attendre l'organisation. Ne pas quitter la piste principale sans en avertir l'organisation.

ARTICLE 10 : Dans tous les cas de force majeure ou si les conditions atmosphériques devenaient dangereuses, les organisateurs se réservent le droit de modifier l'itinéraire prévu, voire d'interdire la poursuite de l'étape, sans que le participant puisse prétendre à une indemnisation ou remboursement, il est formellement interdit aux participants de s'engager une seconde fois sur un parcours ou de changer de parcours dans une même journée.

ARTICLE 11 : Les véhicules devront obligatoirement porter les adhésifs officiels du raid. Le participant reconnaît céder ses droits à l'image pour toutes photos ou prises de vues réalisées par l'organisation ou ses ayants droits pendant la réalisation de cette randonnée dans le but exclusif de l'utilisation pour la promotion des activités de N.R.O.

ARTICLE 12 : NORD RAID ORGANISATION est placé sous la responsabilité de la société SPORT DISTRIBUTION S.A.R.L., 26 rue de Péronne 59273 Fretin - Tél : 03 20 59 87 43, et de son directeur de raid Jean Claude BILLAU

ARTICLE 13 : L'assistance technique et sanitaire pourra intervenir sur les

parcours dans son proche environnement, mais elle est assurée le soir à l'étape ou le matin. L'assistance rapatriement est laissée à la charge des participants.

ARTICLE 14 : Les participants s'engagent à régler toute consommation non comprise dans les engagements de N.R.O., et à ne commettre aucune dégradation quelle qu'elle soit dans les établissements ou installations mises à leur disposition.

ARTICLE 15: Les organisateurs souscrivent une assurance "responsabilité civile" auprès de GAN Euro Courtage N° de Police 086 655 62 64

ARTICLE 16 : Les organisateurs se réservent le droit d'exclure de la randonnée, les participants dont le comportement nuirait à l'organisation, à l'environnement ou serait jugé dangereux pour les autres concurrents, cela est valable aussi en cas de nuisance à l'ambiance générale.

ARTICLE 17 : La transgression d'un seul des articles du présent règlement entraîne l'exclusion immédiate. Seront également exclus de la randonnée, les participants qui n'auront pas acquitté leurs droits d'engagement avant le départ.

ARTICLE 18 : Le comité d'organisation est seul juge de ses appréciations et de ses décisions. Aucune réclamation ne sera admise; En cas d'exclusion, les participants ne pourront prétendre au remboursement de leur droit d'engagement ni à aucun frais quel qu'ils soient.

ARTICLE 19: Prestations et coûts : (voir détails sur la fiche engagement du dossier) Le montant des droits d'engagement doit être soldé 10 jours avant le départ dans son intégralité.

Nous vous conseillons de souscrire l'assurance annulation qui est en option et qui vous garantit du risque de votre annulation. Détail des conditions envoyées suite à votre pré-inscription. L'assurance ne peut être prise en compte qu'après règlement complet de votre inscription.

ARTICLE 20 : En cas d'annulation du participant, le remboursement des sommes versées interviendra déduction faite des montants (frais d'annulation) précisés ci-dessous , à titre de dédit en rapport à la date de départ (reprenant les mêmes clauses et conditions des garanties annulation) .

- Plus de 60 jours avant le départ : 100€ par personne (frais de dossier non remboursable).

- Plus de 30 jours avant le départ : 20% du montant de l'inscription

- Entre 30 et 21 jours avant le départ : 40 % du montant de l'inscription

- Entre 20 et 15 jours avant le départ : 60 % du montant de l'inscription

- Entre 14 et 5 jours du départ : 80 % du montant de l'inscription

- 4 jours et moins avant le départ : 100% du montant de l'inscription total

ARTICLE 21: L'organisation ne pourra être tenue responsable des accidents ou incidents qui pourraient survenir au cours de la randonnée.

Il en va de même pour les vols de bagages et matériels demeurant en permanence sous votre responsabilité. Les participants doivent être en règle avec leur assurance (police à jour). Pour ce qui est du parcours du raid, le participant au RAID renonce expressément pour lui-même, ses ayants droits, ses héritiers, ses proches parents, conjoints, enfants et ses assureurs à tous recours contre :

A - L'organisation du raid (Nord Raid Organisation) et ses responsables ou ayant- droits,

B - Toutes personnes ou aides bénévoles ou chargés de mission ou ayant à voir avec l'organisation du passage du raid,

C - Les assureurs des personnes ou organisations visées dans les points A et B ci-avant pour tous dommages qu'il subirait au cours de l'utilisation du parcours et des terrains ou circuits prévus dans ce parcours, cet article est valable pour tous dommages matériels ou corporels mêmes graves.

Le présent abandon de recours concernant également ses ayants droits ou héritiers, ascendants, assureurs. Nos raids sont des balades familiales avant tout, et sans esprit de compétition. Chaque participant se reconnaît, du fait du caractère individuel, seul responsable de son pilotage et de la conduite de son véhicule ou du véhicule qui lui est confié. A ce titre il se reconnaît aussi responsable de ses passagers.

ARTICLE 22: L'engagement et la participation à ce raid implique l'acceptation du présent règlement, sans aucune réserve. En cas de litige, seul le tribunal de commerce de Lille est reconnu compétent.